

# Mise à jour en matière de santé animale : L'influenza aviaire pour les propriétaires de petits élevages et les amateurs d'oiseaux

---

## Dans cette page

1. [Aperçu](#)
  2. [Situation actuelle](#)
  3. [Signes cliniques](#)
  4. [Biosécurité](#)
  5. [Prévention](#)
  6. [Complément d'information](#)
- 

18 août 2022

## Aperçu

L'influenza aviaire (IA) est une maladie virale très contagieuse qui peut infecter les oiseaux sauvages ou domestiques, dont :

- les poulets
- les dindons
- les faisans
- les cailles
- les canards
- les oies
- les pigeons
- les psittacidés
- les pintades
- les oiseaux de rivage

Les oiseaux infectés peuvent excréter le virus dans leurs fèces, contaminant ainsi l'environnement. Le virus peut survivre pendant des jours dans la litière, les aliments, l'eau, le sol, les oiseaux morts, les plumes et à la surface des œufs.

L'influenza aviaire ne constitue pas une menace pour la salubrité alimentaire. La volaille et les œufs de l'Ontario peuvent être consommés sans danger à condition, comme toujours, de les manipuler et de les cuire de manière sûre et salubre. Le risque de

transmission aux êtres humains est très faible. Les personnes qui travaillent auprès de volailles doivent prendre des précautions supplémentaires et il leur est fortement recommandé de suivre toutes les directives de santé publique et de respecter rigoureusement les mesures de biosécurité. Si votre état de santé vous préoccupe ou si vous présentez des symptômes grippaux après avoir travaillé avec des oiseaux malades, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

Il existe un risque accru d'infection à l'influenza aviaire pour les troupeaux de volailles pendant la migration d'automne des oiseaux sauvages. Les mesures prises pendant cette période pour améliorer la biosécurité, comme éviter tout contact avec les oiseaux sauvages, peuvent réduire la probabilité d'exposition de votre troupeau.

## Situation actuelle

Des éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), souche H5N1, continuent d'être signalées dans les troupeaux de volailles commerciaux au Canada, la détection la plus récente datant du 1<sup>er</sup> août 2022 dans un troupeau domestique au Québec. Neuf provinces ont signalé jusqu'à présent des cas d'IAHP chez des volailles domestiques. Des mesures de biosécurité adéquates demeurent la meilleure protection des propriétaires de troupeaux contre la propagation de l'IAHP.

Le Réseau canadien pour la santé de la faune (RCSF) continue de signaler des détections du virus IAHP chez des oiseaux sauvages partout au pays. En date du 11 août 2022, le RCSF a signalé 1 037 cas d'oiseaux sauvages infectés à l'IAHP au Canada. Entre le 10 mars et le 11 août 2022, le virus IAHP a été détecté chez 96 oiseaux au total en Ontario appartenant notamment aux espèces suivantes :

- urubu à tête rouge
- harfang des neiges
- grand-duc d'Amérique
- pélican d'Amérique
- goéland à bec cerclé
- bernache du Canada
- canard branchu
- pygargue à tête blanche
- buse à queue rousse
- grand corbeau
- corneille d'Amérique

La persistance du virus IAHP — principalement le sérotype H5N1 — indique que l'infection s'est sans doute généralisée chez les oiseaux sauvages. Par conséquent, le risque pour les volailles domestiques et la faune est maintenant posé toute l'année par cette famille de virus IAHP.

## Signes cliniques

Veillez continuer de surveiller attentivement vos oiseaux pour repérer tout signe de maladie, notamment ceux-ci :

- diminution de la consommation d'eau et de nourriture
- dépression
- baisse de production d'œufs
- enflure des caroncules
- éternuements
- essoufflement
- sécrétions du nez ou des yeux
- diarrhée
- mort subite

La détection précoce est cruciale. En présence de signes suspects ou de préoccupations concernant la santé de votre troupeau, communiquez immédiatement avec votre vétérinaire. La liste des vétérinaires spécialistes du traitement des volailles est consultable sur le site Web de [l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario](#) (seulement en anglais). Les propriétaires d'oiseaux sont légalement responsables d'aviser leur vétérinaire ou le bureau de district de Santé des animaux le plus proche de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en cas d'influenza aviaire soupçonnée dans leur troupeau.

Toute personne qui trouve un oiseau sauvage malade ou mort est invitée à communiquer avec le [Réseau canadien pour la santé de la faune](#) (RCSF). Ne touchez pas cet oiseau! Préparez-vous à indiquer avec précision l'endroit où il a été trouvé ou à discuter des options pour expédier la carcasse, afin de permettre au RCSF de recueillir de l'information sur la santé des populations d'oiseaux sauvages.

## Biosécurité

Les éleveurs de petits troupeaux ou de gibiers à plumes à des fins personnelles ou pour en faire le commerce à petite échelle doivent être conscients du risque que des maladies comme l'IA représentent pour la santé de leurs oiseaux. **Pendant une éclosion d'IA, la participation à des foires avicoles peut accroître le risque de propagation des maladies.** Le virus de l'IA peut se transmettre d'un troupeau infecté à l'autre à la suite de déplacements d'oiseaux infectés ou du non-respect des règles de biosécurité, par exemple lorsque le virus est transféré d'un environnement contaminé à un environnement propre par le matériel ou les vêtements et les chaussures.

## Prévention

La prévention est essentielle. Prenez les mesures suivantes :

- Il est recommandé, pendant **les périodes où le risque de transmission de l'IA est élevé (notamment pendant les périodes de migration des oiseaux sauvages au printemps et à l'automne) et surtout pendant une flambée de la maladie, d'éviter les activités de rassemblement**, comme les foires, les ventes, les concours et les festivals ou de permettre à des personnes ayant été récemment en contact avec d'autres oiseaux d'entrer dans les poulaillers ou de manipuler les oiseaux.
- Il est également fortement recommandé d'éviter de transporter les oiseaux à des expositions de volailles pour réduire le risque d'introduction du virus de l'influenza aviaire dans les troupeaux de volailles.
- En tout temps, si vous rajoutez de nouveaux oiseaux à votre troupeau, il est recommandé d'obtenir leurs antécédents complets, notamment en matière de maladies et de vaccins, et de conserver les coordonnées du fournisseur au cas où vos oiseaux deviendraient malades, afin qu'il soit possible de retracer l'élevage d'origine.
- Gardez les nouveaux oiseaux ou ceux qui reviennent de foires à l'écart et dans un lieu différent (isolé) durant au moins quatre semaines après leur retour, et surveillez les signes de maladie. Nettoyez et désinfectez les cages et le matériel utilisés pour ces oiseaux. Portez des vêtements et des chaussures réservés à cette fin et utilisez du matériel distinct lorsque vous manipulez des oiseaux en quarantaine. Occupez-vous toujours de ces oiseaux en dernier. Si le même matériel et les mêmes vêtements doivent être utilisés, nettoyez et désinfectez-les avant et après vous être occupé de ces oiseaux. Lavez-vous les mains lorsque vous passez d'un groupe d'oiseaux à l'autre.
- Les oiseaux qui ont accès à l'extérieur ne devraient pas partager leur territoire avec des canards, des oies ou des oiseaux de rivage. Assurez-vous que les aires où les oiseaux sont en liberté ne comportent rien qui pourrait attirer la sauvagine, comme un étang ou des mangeoires ouvertes, qui risqueraient d'être contaminés par les excréments des oiseaux sauvages.

## Complément d'information

### MAAARO

[Influenza aviaire](#)

[Comment élever un petit troupeau de volaille en bonne santé](#)

[Les Journées du poulet et trousse gratuite sur la biosécurité des volailles](#)

### Réseau ontarien pour la santé animale

[Small Flock Poultry Health Topics for Flock Owners: Video Series with Dr. Victoria Bowes - Ontario Animal Health Network \(en anglais seulement\)](#)

## **Agence canadienne d'inspection des aliments**

[Influenza aviaire \(grippe aviaire\) – Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

[Comment prévenir et détecter la maladie dans les petits élevages et chez les oiseaux de compagnie – Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

[Biosécurité aviaire – Protection de la volaille et prévention des maladies – Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

[Processus de nettoyage et de désinfection des lieux déclarés contaminés par l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) – Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

[Influenza aviaire à l'échelle nationale – Cas positifs chez les oiseaux sauvages](#)

## **Ministère de la Santé**

[Influenza aviaire – Préparation aux situations d'urgence et planification des mesures d'urgence – Programmes et services – Professionnels des soins de santé – MSAN](#)